



## CERES (CERtifications EmploiS)

Dans un but d'amélioration constante, la mission des politiques de certifications professionnelles (MPCP) et la mission ingénierie des systèmes d'information (MISI) ont planifié la mise en production régulière de versions correctives pour CERES.

### Evolutions apportées par la v1.7.1 :

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)



Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la nouvelle **version 1.7.1 de CERES** est en production.

**Vous pouvez désormais utiliser CERES.**

Cette version intègre les évolutions et correctifs listés ci-dessous :

#### Module Jurés

- [Accès à une liste de jurys éditable avec téléphone et adresse](#)

#### Profil Centre

Les centres pourront exporter un fichier des jurés contenant leurs n° de téléphone professionnel et personnel, leur adresse postale et leur courriel, afin de pouvoir les contacter rapidement si besoin.

- [Gestion des habilitations des jurys](#)

Profils DIRECCTE et UD

Vous pourrez désormais :

- Valider ou supprimer une habilitation en mode brouillon.
- Réactiver une habilitation suspendue.
- Mettre en mode brouillon ou suspendre une habilitation active.
- Suspendre une habilitation expirée à la date de fin de vie du titre avec un titre dans le délai de prolongation.
- Revenir à l'état brouillon pour une habilitation expirée sur un titre en cours.
- Revenir à l'état brouillon pour une habilitation expirée avant la date de fin de vie du titre avec un titre dans le délai de prolongation.
- Revenir à l'état brouillon pour une habilitation expirée avant la date de fin de vie du titre avec un titre dans le délai de prolongation.

Vous serez averti par un message lorsque :

- Vous réactivez une habilitation.
- Vous inactivez un juré.
- Vous supprimez une habilitation.
- Vous suspendez une habilitation.

Vous ne pourrez plus :

- Agir sur une habilitation expirée sur un titre hors délai de prolongation.
- Supprimer une habilitation d'un juré s'il est inscrit à une session.
- Inactiver un juré inscrit à une session en attente de validation.

- Habilitation jury pour CCS

Profils UD et DIRECCTE :

Vous pourrez désormais habilitier un jury à un CCS uniquement s'il dispose d'au moins un CCP constituant le titre.

Profils Centre

Les centres pourront inscrire un jury à une session CCS uniquement si ce jury dispose d'une habilitation sur le CCS de la session concernée.

- Évolution critère d'ancienneté du jury

Profils UD et DIRECCTE :

Vous ne pourrez plus habilitier un jury sur un TP si la dernière date connue d'occupation de l'emploi lié au TP date de plus de 5 ans par rapport à la date de début d'habilitation.

## **Module Session**

- Édition des convocations

Profil Centre :

Les centres ne pourront plus envoyer des convocations si aucun candidat n'est inscrit à une session.

- Inscription/Désinscription Candidat

Profil Centre :

Les centres pourront :

- Inscrire des candidats jusqu'à l'édition des convocations.
- Désinscrire des candidats jusqu'au jour de la date de début de la session.
- Inscrire des candidats VAE dans les 30 jours précédents le début de la session.

- Inscription aux sessions

Cas 1 : un candidat pourra passer autant de sessions CCP sans entretien final que nécessaire.

Profils Centre :

Les centres pourront créer autant de sessions CCP sans entretien final pour un même candidat.

Profils UD :

Vous pourrez valider toutes les sessions sans entretien final pour un même candidat.

Cas 2 : un candidat ne pourra plus passer plus de 3 sessions Titre ou CCP avec entretien final sur une année.

Profil Centre :

Les centres ne pourront plus inscrire le candidat à plus de 3 sessions.

Profils UD :

Vous ne pourrez plus valider ces sessions.

Cas 3 : Un candidat pourra passer autant de sessions CCS que nécessaire.

Profil Centre :

Les centres pourront créer plusieurs sessions CCS sans limite pour un même candidat.

Profil UD :

Vous pourrez valider ces sessions.

- Édition des convocations - heure de convocation

Profil Centre :

Les centres pourront désormais saisir une heure de convocations différente de celle du début de la session.

**Ergonomie**

- Visualisation de la liste des profils

En tant qu'utilisateur CERES, vous pourrez voir l'ensemble de vos profils via un ascenseur vertical permettant de faire défiler vers le bas ou le haut si la liste est trop longue pour la taille de votre écran.

**Important** : nous vous remercions de transférer ce mail à tous les agents qui ne sont pas encore destinataires de ce message.

Pour recevoir **directement** cette communication, merci de cliquer sur le bouton ci-dessous :

Inscrivez-vous au mail CERES



Contenu prévisionnel  
de la version  
V 1.8

- Demande VAE sur Titre CCP
- [Établissement] Revue du bloc Agrément
- [Session] Prise en compte de l'entretien final dans une session TITRE
- [Sessions] Contraintes délais à remettre en place dans CERES
- [Session] Case commentaire lors de la demande de DTE
- [Candidat] – Profil Centre – Modification du bloc
- Identification du candidat
- [Candidat] Bandeau - Mauvaise commune retranscrite pour la commune de naissance
- [Candidat] Prise en compte des résultats modifiés dans une session débloquée
- [BlocTraçabilité] Évolution des informations pour les modules Candidats, Jurés, Agréments et Contrôles

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)